

# **Le salaire horaire varie plus en fonction du diplôme que de l'âge ou du sexe**

**Les Echos, 18 juin 2018, Sophie Amsili.**

<https://www.lesechos.fr/2018/06/le-salaire-horaire-varie-plus-en-fonction-du-diplome-que-de-lage-ou-du-sexe-996912>

Derrière le salaire horaire moyen des Français, à 17,30 euros en 2014 se cachent d'importantes disparités, surtout liées au diplôme et à la catégorie socioprofessionnelle, d'après une étude de l'Insee.

Combien un Français salarié touche-t-il pour une heure de travail ? D'après une étude de l'Insee publiée ce lundi, le salaire horaire moyen brut s'établissait à 17,30 euros en 2014. Les chiffres, qui concernent les entreprises privées et publiques de 10 salariés ou plus, n'incluent pas les rémunérations variables (primes, avantages en nature, épargne salariale, etc.).

Mais derrière cette moyenne se cachent d'importantes disparités :

## **13,30 euros pour un ouvrier, 45,80 pour un chef d'entreprise salarié**

La catégorie socioprofessionnelle est le facteur qui fait le plus varier le salaire horaire. Il atteint 45,80 euros pour un chef d'entreprise salarié, soit près de 3,5 fois plus qu'un employé ou un ouvrier (à 13,30 euros en moyenne). Si l'on neutralise l'effet des autres variables, il est 2,3 fois supérieur, précise l'Insee.

Entre les deux extrêmes, les cadres et professionnelles intellectuelles supérieures touchent en moyenne 27,30 euros par heure et les professions intermédiaires 17,70 euros.

## **13,70 euros sans diplôme, 26,30 pour un bac+5 ou plus**

Le diplôme est l'autre déterminant principal du salaire horaire : la moyenne pour un salarié ayant réalisé au moins cinq années d'études (26,30 euros) est en effet plus de 1,9 fois supérieure à celle d'un salarié sans diplôme (13,70 euros).

Les détenteurs du baccalauréat touchent, eux, en moyenne 14,90 euros par heure. Entre bac+1 et bac +4, la moyenne s'établit à 18,50.

## **13,20 euros pour les jeunes, 22,10 euros pour les seniors**

Entre les salariés les plus jeunes (moins de 30 ans), qui touchent en moyenne 13,20 euros par heure et les salariés les plus âgés (60 ans et plus), qui touchent 22,10 euros, la moyenne n'est multipliée que par 1,2.

Entre les deux, les trentenaires sont payés en moyenne 16,30 euros de l'heure, les quadragénaires 18 euros, les 50-55 ans 18,70 euros et les 55-59 ans 19,10 euros.

## **15,80 euros pour les femmes, 18,80 euros pour les hommes**

Le salaire horaire moyen des femmes est inférieur de 16 % à celui des hommes. Un écart qui se réduit à 9 %, si l'on « neutralise » les autres variables et en particulier du fait que les femmes travaillent plus souvent dans des catégories socioprofessionnelles et des secteurs d'activité moins rémunérateurs, précise l'Insee.

L'institut note également que « ces écarts de salaire femmes-hommes croissent avec l'âge, ce qui peut traduire une moindre valorisation de l'expérience des femmes ou l'effet des interruptions de carrière plus nombreuses pour les femmes avant 40 ans ».

## **13,30 euros dans la restauration, 23,9 dans les services financiers**

Les écarts sont « apparemment élevés » en fonction des secteurs d'activité, selon l'institut : 13,30 euros dans l'hébergement et la restauration, 15,1 dans la santé, 15,9 dans l'administration publique, 16 dans le commerce et 16,9 dans la construction, 18,9 dans l'enseignement.

Les activités scientifiques et techniques et l'information-communication figurent parmi les secteurs au plus fort salaire horaire, avec respectivement 22,6 et 23,30 euros. Enfin, les services financiers sont les plus rémunérateurs (23,90 euros).

Un bémol toutefois, les écarts « s'atténuent nettement lorsque l'on tient compte de l'effet des caractéristiques du salarié, du poste et des autres caractéristiques de l'entreprise ». Ainsi, si le salaire horaire dans les services financiers apparaît 49,7 % supérieur à celui dans le commerce, cet écart n'est en réalité que de 9 % si l'on « neutralise l'effet des autres variables (âge, sexe, diplôme et catégorie socioprofessionnelle).

L'Insee nous apprend enfin que les heures supplémentaires concernent 29,4 % des salariés, pour un montant moyen de 155 euros par an.